

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2015

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2183)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL204

présenté par
M. Binet, rapporteur

ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi relatif à la réforme du droit d'asile, qui sera prochainement adopté par le Parlement, procède à une modification comparable à celle souhaité à l'alinéa 3. Celle-ci, prévue à l'article 14 *ter* dudit projet de loi, a d'ailleurs été votée conforme par l'Assemblée nationale et le Sénat.

Le présent amendement propose par conséquent la suppression de l'alinéa 3 devenu sans objet.